

GE_GERICHTE C/18737/2021 vom 17. März 2022

GE Cour de justice, 2022-03-17, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_C_18737_2021

FR: GE_GERICHTE C/18737/2021 du 17 mars 2022

IT: GE_GERICHTE C/18737/2021 del 17 marzo 2022

Regeste

CPC.261.a11

Erwägungen

E. 4

Les frais judiciaires d'appel seront arrêtés à 2'000 fr. (art. 26 et 37 RTFMC) et mis à la charge de l'appelante, qui succombe (art. 106 al. 1 CPC). Ils seront compensés avec l'avance de frais fournie par celle-ci (art. 111 al. 1 CPC), laquelle demeure acquise à l'Etat de Genève. L'appelante sera en outre condamnée à verser à l'intimée 2'000 fr., débours et TVA compris, à titre de dépens d'appel (art. 95, 104 al. 1, 105 al. 1 et 106 al. 1 CPC; art. 20, 25 et 26 al. 1 LaCC; art. 84, 85 al. 1 et 90 RTFMC). * * * * * PAR CES MOTIFS, La Chambre civile : A la forme : Déclare recevable l'appel interjeté le 16 décembre 2021 par A_____ SA contre l'ordonnance OTPI/900/2021 rendue le 26 novembre 2021 par le Tribunal de première instance dans la cause C/18737/2021-25 SP. Au fond : Confirme le jugement attaqué. Déboute les parties de toutes autres conclusions. Sur les frais : Arrête les frais judiciaires d'appel à 2'000 fr., les met à la charge de A_____ SA et les compense avec l'avance effectuée, laquelle demeure acquis à l'Etat de Genève. Condamne A_____ SA à verser à B_____ SA 2'000 fr. à titre de dépens d'appel. Siégeant : Monsieur Laurent RIEBEN, président; Madame Fabienne GEISINGER-MARIETHOZ, Monsieur Ivo BUETTI, juges; Madame Laura SESSA, greffière. Le président : Laurent RIEBEN La greffière : Laura SESSA Indication des voies de recours : Conformément aux art. 72 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF) par-devant le Tribunal fédéral par la voie du recours en matière civile. Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14. Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF supérieure ou égale à 30'000 fr.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.